



MÉMO POLMAR-Terre



Cedre

FACE À UNE POLLUTION CONDUITE À TENIR



1 ANTICIPER ET SE PRÉPARER*

Via la réalisation d'un état zéro et le recueil de la documentation utile :

- Disposition spécifiques ORSEC/POLMAR-Terre
- PCS
- Guide autorités locales
- Fiches d'aide à la réalisation de prélèvements
- Annuaires

2 CONFIRMER/INFIRMER LA POLLUTION

Via une reconnaissance rapide sur site

3 ALERTER

Selon l'origine de la pollution et l'ampleur du sinistre :

- La préfecture via le SIDPC ou le SIRACEDPC
- Le SDIS, la police/gendarmerie, CROSS, les communes
- Le pollueur ou son assureur (si celui-ci est identifié)
- Le gestionnaire du site
- Les usagers du site, du plan d'eau

4 SÉCURISER

En interdisant les accès au(x) site(s) pollué(s) (arrêtés municipaux et barriérage/balisage)

5 MOBILISER LES CONSEILLERS TECHNIQUES**

- Correspondant POLMAR-Terre
- Pôle National d'Expertise POLMAR-Terre du ministère de la Mer
- Cedre

6 PRÉSERVER SES INTÉRÊTS**

- Établir l'origine de la pollution
- Faire constater la pollution par un Officier de Police Judiciaire, OPJ (constat, photos, échantillons)
- Justifier chacune des décisions prises
- Anticiper la réparation des préjudices tout en conservant tous les justificatifs en vue des démarches de réclamation/indemnisation

7 MOBILISER LES MOYENS PUBLICS ET PRIVÉS**

- Moyens des stockages POLMAR-Terre
- Moyens identifiés dans les plans ORSEC ou communaux de sauvegarde

8 ASSURER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE**

* En fonction du cas considéré ** Si la situation le justifie

➔ **Pôle National d'Expertise POLMAR-Terre du ministère de la Mer**

- Appui technique et organisationnel
 - Gestion, mobilisation et aide au déploiement du matériel spécifique antipollution
- Soutien à l'élaboration et mise en pratique des plans de protection
- Aide à la décision en COD et mise en œuvre des marchés anticipés

➔ **Correspondant POLMAR-Terre**

- Assistance des services de la Préfecture sur la thématique POLMAR-Terre
- En liaison étroite et permanente avec le Pôle National d'Expertise POLMAR-Terre du ministère de la Mer et le Cedre

➔ **Cedre**

Agréé par les ministères de l'Intérieur et en charge de l'Écologie

- Mission de service public
- Appui technique à la gestion de crise 24h/24
- Conseil portant sur les polluants, leur évolution, leur dérive, les techniques de lutte, la gestion opérationnelle

➔ **Pour les aspects :**

- ORSEC Interface terre-mer : DIRM
- Lutte en frange littorale : DDTM et DML
 - Gestion des déchets : DREAL
- Gestion des cultures marines : DDTM
 - Aspects sanitaires : DDPP et ARS et leurs équivalents en Outre-Mer

ALERTE

AUTORITÉS

EXPERTISE
POLMAR-Terre

AUTRES NUMÉROS UTILES

Sapeurs-pompiers : 18
Police/Gendarmerie : 17
CROSS : 196

Commune :
Préfecture :
Ministère : permanence-cmvoa@developpement-durable.gouv.fr
am3.am.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr

Correspondant POLMAR-Terre départemental :
Pôle National d'Expertise POLMAR-Terre du ministère de la Mer :
+33 (0)6 29 45 80 16
Cedre (24h/24) : **+33 (0)2 98 33 10 10**

DDTM :
ARS :
DDPP :
Centre antipoison et de toxivigilance :
RNE : **+ 33 (0)5 46 44 99 10**
(contact en cas d'échouage de mammifères marins)
Vos numéros utiles :



© Cedre



© Cedre



PÔLE NATIONAL D'EXPERTISE POLMAR-Terre

Service d'expertise technique du Ministère en charge
de la thématique POLMAR-Terre

06 29 45 80 16

- › Réglementation ORSEC/POLMAR-Terre
- › Annuaire des acteurs POLMAR-Terre
- › Liste des matériels antipollution présents dans les centres de stockage POLMAR-Terre
- › Fiches techniques d'utilisation du matériel
- › Plans de protection par barrage
- › Atlas de sensibilité
- › Et autres informations utiles

Site internet POLMAR-Terre : www.polmarterre.fr

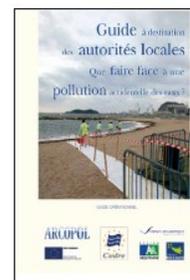
Cedre

EXPERT INTERNATIONAL EN POLLUTIONS ACCIDENTELLES DES EAUX

Eaux marines / Eaux intérieures / Hydrocarbures
Produits chimiques / Microplastiques / Macro-déchets
Autorités / Structures privées



Numéro d'urgence (24h/24)
+33 (0) 2 98 33 10 10



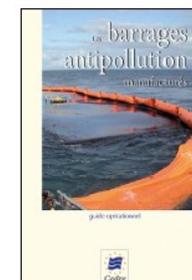
Guide à destination des autorités locales
Que faire face à une pollution accidentelle des eaux ?



Lutte contre les pollutions portuaires de faible ampleur



Reconnaissance de sites pollués par des hydrocarbures



Les barrages antipollution manufacturés



Et d'autres ressources disponibles en ligne : guides, fiches d'intervention, base de données matériel, numéros utiles... sur www.cedre.fr

Suivez-nous sur

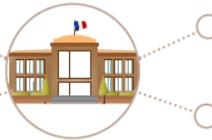


RESPONSABILITÉS

QUI FAIT QUOI ?

➔ Niveau central

Le ministre de l'intérieur anticipe et renforce avec les moyens nationaux



CIC
Cellule Interministérielle de Crise

Le MTE arbitre la mobilisation des moyens de matériels et gère le financement POLMAR-Terre de crise

COGIC
Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises



➔ Zone de Défense et de Sécurité ORSEC zonal

Le préfet de zone coordonne les moyens zonaux et valide les demandes de sortie du matériel du centre de stockage POLMAR-Terre



COZ
Centre Opérationnel de Zone



➔ Département ORSEC départemental Disposition spécifique POLMAR-Terre

Pollution impactant plusieurs communes ou lorsque les moyens de la commune sont dépassés



COD
Centre Opérationnel Départemental

Demande de mobilisation du matériel du stockage POLMAR-Terre

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

PCO
Poste de Commandement Opérationnel



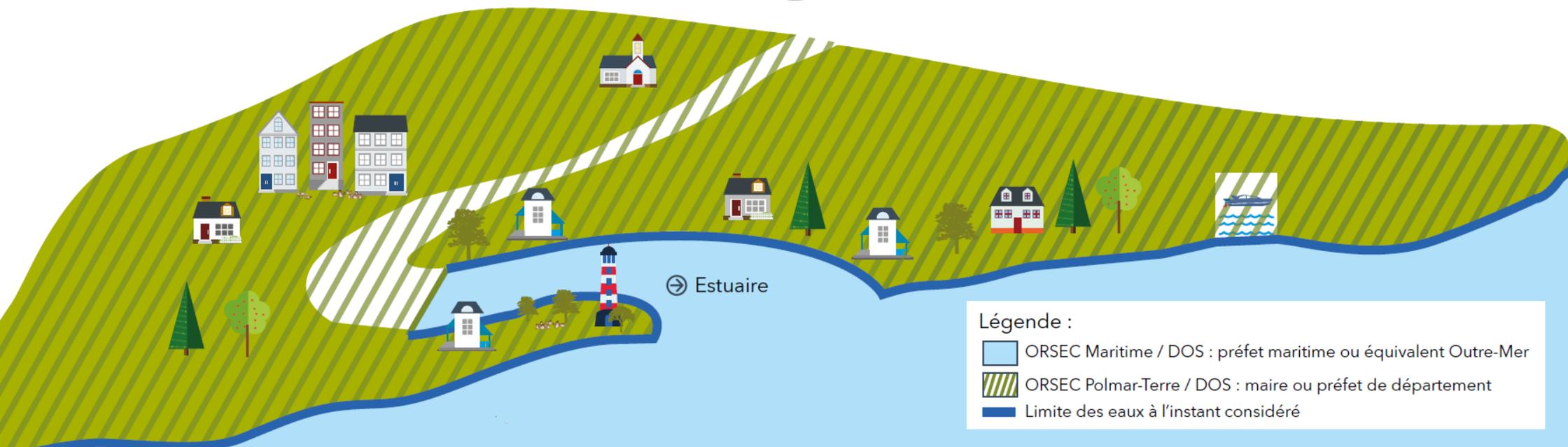
➔ Commune Plan Communal de Sauvegarde

Le maire est responsable de la sauvegarde de la population et responsable de la lutte contre la pollution sur son territoire



PCC
Poste de Commandement Communal

Directeur des Opérations de Secours (DOS)



➔ Estuaire

Légende :

-  ORSEC Maritime / DOS : préfet maritime ou équivalent Outre-Mer
-  ORSEC Polmar-Terre / DOS : maire ou préfet de département
-  Limite des eaux à l'instant considéré

IDENTIFICATION DES ZONES PROTÉGÉABLES

Zones à protéger identifiées à travers un atlas de sensibilité :

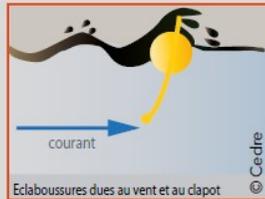
- Critère environnemental
- Critère économique
- Critère géomorphologique

FAISABILITÉ TECHNIQUE

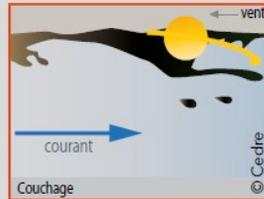
L'aptitude d'un site à être protégé par barrage flottant est liée :

- Aux limites technologiques de l'emploi des barrages flottants et de leurs ancrages
- Aux efforts qui peuvent être raisonnablement consentis
- Aux délais de mise en œuvre

LES CRITÈRES LIMITANTS



La houle :
Fuite par submersion ou éclaboussures



Le courant :
Fuite par couchage ou sous-tirage

AUTRES CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE :

Accessibilité et possibilité d'établir la chaîne de récupération des déchets :

CONFINEMENT
↓
RÉCUPÉRATION
↓
STOCKAGE
↓
GESTION DES DÉCHETS

LIMITES D'UTILISATION

- Limites de rétention



- Limites de tension

Un courant trop élevé peut entraîner la destruction du matériel.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- Tous les sites ne sont pas protégeables
- Il faut rester modeste et réaliste, pour viser une efficacité réelle
- Proscrire les grands linéaires pour garder des délais de mise en œuvre acceptables



Pour la reconnaissance d'un polluant en vrac (*hydrocarbure, huile végétale...*)

ESTIMER LE VOLUME DE POLLUANT

Il est indispensable d'évaluer le volume de polluant/matériaux pollués pour mettre en place la logistique adaptée pour l'intervention. Une méthode consiste à estimer l'ordre de grandeur du contenant nécessaire au stockage.

Le volume de matériaux pollués peut-il être stocké dans ... ?



10 litres = 0,01 m³

100 litres = 0,1 m³

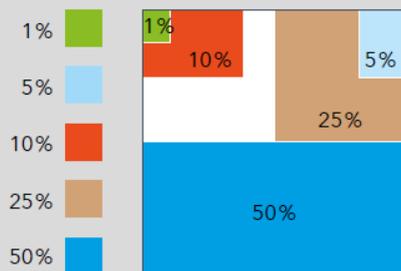
1000 litres = 1 m³

10 m³

NOMENCLATURE RECONNAISSANCE POLLUTION

Boulettes	De 1 à 10 cm	Plaques	De 1 à 30 m
Galettes	De 10 cm à 1 m	Nappes	> 30 m

AIDE À L'OBSERVATION VISUELLE ET À L'ESTIMATION DES TAUX DE COUVERTURE



Pourcentages de la surface totale pour diverses subdivisions d'un carré (d'après POLSCALE, 1998)



GÉNÉRALITÉS :

Date (JJ/MM/AA) : / / Heure : /
 Nom de l'observateur :
 Organisme : Tél. :
 Commune (département) :
 Nom du site (lieu-dit) :
 Coordonnées GPS :
 Commentaires : (coefficient de marée + heure PM) :
 Site pollué : oui non Nouvel arrivage : oui non

DESCRIPTION DU SITE :

Falaise Platier rocheux Enrochements - rochers Galets Sable Marais-Vasière
 Ouvrage lisse (quai...) Plan d'eau Autre (à préciser) :

ASPECTS OPÉRATIONNELS :

Accessibilité : Moyens nautiques Engins TP
 Véhicules légers Piétons Moyens aériens
 Difficultés envisagées : (fût recouvert à marée haute, mélange hydrocarbures avec algues, macrodéchets, mobilisation) :
 Usages et enjeux : Tourisme Pêche Prise d'eau Environnement
 Documents joints : Croquis, cartes, photos, échantillons, etc.

DESCRIPTION DE LA POLLUTION :

SNPD*

NATURE :
 Colis Fût Conteneur classique
 Conteneur-citerne
 Autre (à préciser) :
 Dimensions :
 Nombre/Quantité :

ÉTAT :

Bon Endommagé Fuyard

ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION :

Inscrire les numéros : Pictogrammes à entourer :

Code danger	
N° ONU	



Une fois échoué, tout fût, conteneur ou produit naturel en décomposition (pouvant dégager des gaz toxiques) doit être considéré comme potentiellement dangereux. Les marques distinctives d'un colis dangereux peuvent avoir disparu. Se tenir en permanence au vent et ne pas s'approcher. Chercher à l'identifier à vue (jumelles).

Contactez les services de secours : 112

SNPD* : Substance Nocive Potentiellement Dangereuse
 HC** : Hydrocarbures

HC**

ASPECT : Irisation - Film gras
 Boulettes Galettes
 Plaques Nappes

DÉPÔT : En surface
 Enfoui (recouvert par une couche de sable)
 Infiltré (entre les galets ou les enrochements)

VISCOSITÉ : Fluide Pâteux Solide
 Couleur :
 Odeur :

QUANTIFICATION : Linéaire touché (l) : m
 Largeur touchée (L) : m
 Épaisseur (e) : m
 Taux de couverture (T) : %
 = Volume global estimé
 l x L x e x T = m³